



AUBIAT – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES - LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAU - PIRY  
LES CHARMES DE RANDAN – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES  
LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAU - PIRY - LES CHARMES DE RANDAN

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

### **Participants :**

*Adjoints* : Mr. SULLO Henri - Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne - Mme FUENTES Carmen.

*Conseillers Municipaux* : Mrs. BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - BOUHIER Emmanuel - CHAMBON Hervé - RICHARD Charles - Mmes PINON Sandra - QUINET Eliane - Mme ALBERT Christelle.

**Absent** : Mme CHAPUT Agnès (pouvoir à Mme QUINET Eliane) - LHOSTE Nicole (pouvoir à Mme FUENTES Carmen)

### **DECLASSEMENT IMPASSE DE LA TOUR.**

Monsieur Le Maire précise que l'enquête publique a été faite dans les règles. Selon les conclusions de l'enquête publique effectuée du mardi 28 février au mardi 14 mars 2017, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, propose que le déclassement d'une partie du domaine public situé impasse de la Tour à Aubiat, en vue de son aliénation, devienne effectif à compter de ce jour.

### **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ISOLATION DES COMBLES PERDUS ET DES RAMPANT.**

**Isolation de combles perdus non aménageables et de rampants pour le bâtiment école/mairie, 16 rue Neuve à Aubiat. Opération de mutualisation d'achat COCON63 (CD) et de l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat) .**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, pour la réalisation des travaux et donne mandat, par cette convention, au coordonnateur, pour passer, signer et exécuter, en notre nom et pour notre compte, l'ensemble des documents et des marchés nécessaires à la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes, Le dit mandat autorise également le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser la contribution versée par l'énergéticien partenaire pour notre compte (laquelle sera déduite du montant de participation aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux) et d'approuver l'adhésion audit groupement pour la réalisation de diagnostics de faisabilité pour l'ensemble des bâtiments identifiés, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution.

## **ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE.**

Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines précités, une assistance technique. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a approuvé la création et les statuts d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT), sous la forme d'un établissement public administratif rattaché au Département du Puy-de-Dôme. Cette agence a pour objet de proposer aux communes et EPI du département du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale, à compter du 01/01/2018, d'autoriser le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant et d'approuver le versement de la cotisation correspondant à l'offre de service choisie : offre SATESE : 1.00 € / ht et adhésion simple : 0.20 € / ht.

## **DROIT DE CHASSE.**

### **Parcelles communales.**

La commune d'Aubiat donne le droit de chasse sur les parcelles communales situées à l'intérieur de chaque territoire. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise qu'en ce qui concerne les parcelles limitrophes aux deux sociétés, le droit de chasse est attribué à l'Amicale des chasseurs d'Aubiat sur les parcelles YH69 et YH 68 et sur les parcelles YH 64 (habitants de Chazelles) et YH 65 à la Société de Chasse « Nature Environnement de Chazelles ».

## **BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

### **Crédits supplémentaires.**

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget assainissement 2017. Il informe les élus des remarques émises par les Services de la Trésorerie d'Aigueperse quant à l'épurement du compte 2033. La somme de 2 335.88 € correspondant à des frais d'insertion se rapportant à des travaux en cours, il convient d'émettre un titre et un mandat. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les crédits supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

## **CONTRAT UNIQUE d'INSERTION (CUI) - CONTRAT d'ACCOMPAGNEMENT dans L'EMPLOI (CAE).**

### **Création d'un poste dans le domaine technique.**

Les contrats CUI-CAE établis les 24/08/2015 et 01/10/2015 vont arriver à leur terme. Il convient de mettre en place deux nouveaux contrats aidés et recourir à l'embauche de deux personnes pour assurer le service à la cantine, le nettoyage des locaux et l'aide aux animateurs dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide la mise en place de deux contrats unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, fixe la durée hebdomadaire de travail à 20h00 pour chaque contrat, précise que la rémunération sera égale au produit du SMIC multiplié par le nombre d'heures effectuées, fixe la durée de chaque contrat à 12 mois, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune, le co-contractant, Pôle Emploi ou la Mission Locale Riom Limagne Combrailles et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

## DIVERS.

Un pot sera organisé le lundi 11 septembre à 19h00 pour le départ à la retraite de Colette MAGARD, la mutation d Audrey BELGRAND à la commune de DURMIGNAT et fin de contrat CAE pour Morgane TIXIER.

**Prochain CM :**  
11 Septembre 20h30.

